

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3722

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Tramway T4 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Opérations connexes**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Sytral a inscrit dans son plan de mandat la réalisation de la première tranche d'une ligne forte de tramway reliant la Part-Dieu à Vénissieux. La mise en service de la 1ère tranche, de l'avenue Berthelot à Vénissieux, est prévue en avril 2009. La deuxième tranche, de la Part-Dieu à l'avenue Berthelot sera réalisée sous le prochain mandat.

Le Sytral réalise un aménagement de façade à façade, avec quelques exceptions.

La Communauté urbaine accompagne cette réalisation sur certains sites où une réflexion sur un périmètre plus large s'avère nécessaire.

L'accord du Conseil est sollicité sur l'individualisation de l'autorisation de programme pour les huit opérations connexes dont le détail est donné ci-après.

Les projets sont les suivants :

* à Vénissieux :

- *le réaménagement de la rue Paul Bert*, dans son tronçon compris entre le boulevard Croizat et la place Léon Sublet.

Il s'agit d'une des portes d'entrée de l'ancien bourg. L'emprise de voirie actuelle est trop large et ne se raccorde pas au carrefour du tramway. Il convient donc de la restructurer, d'élargir et planter les trottoirs, organiser le stationnement :

. montant de l'opération en investissement	1 923 800 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

- la requalification du parvis de l'hôtel de ville .

Il convient de redonner au parvis un traitement et une organisation cohérente avec le projet du tramway :

. montant de l'opération en investissement	670 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

- *le réaménagement du carrefour Oschatz / Monmousseau / Dreyfus*

Il s'agit de redresser le carrefour afin d'aligner les rues Dreyfus et Monmousseau. D'une part, cet aménagement facilitera le fonctionnement du carrefour et donc la progression du tramway et d'autre part, il permettra un accès plus lisible au futur lycée technique.

Ces travaux nécessitent une expropriation qui est prévue dans le cadre de l'enquête publique pour la réalisation du tramway. Le budget foncier est donc inclus dans la convention de remboursement au Sytral des acquisitions foncières :

. montant de l'opération en investissement:	1 122 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

- *le réaménagement de l'avenue Thorez entre la rue Jean Cagne et la rue Georges Lyvet*

L'emprise de voirie actuelle est trop large et ne se raccorde pas au carrefour du tramway. Il convient donc de la restructurer, d'élargir et planter les trottoirs, organiser le stationnement :

. montant de l'opération en investissement	1 990 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

- *la requalification des abords du centre commercial de la Rotonde*

Le Sytral, dans le cadre de l'insertion du tramway, est amené à empiéter sur la placette desservant le centre commercial de la Rotonde. Il rétablit les fonctionnalités, mais il conviendrait de compléter ces travaux par une rénovation des revêtements vétustes de l'espace :

. montant de l'opération en investissement	645 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

*** à Lyon :**

- *le réaménagement de la rue Cazeneuve entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Chevallier*

L'emprise de voirie actuelle est trop large et ne se raccorde pas au carrefour du tramway. Il convient donc de la restructurer, d'élargir et planter les trottoirs, organiser le stationnement :

. montant de l'opération en investissement	1 185 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

- *le réaménagement de la rue Beauvisage , entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Fabia*

L'emprise de voirie actuelle est trop large et ne se raccorde pas au carrefour du tramway. Il convient donc de la restructurer, d'élargir et planter les trottoirs, organiser le stationnement :

. montant de l'opération en investissement	1 028 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	5 000 € TTC

- *la mise à double sens de la rue Villon, entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Kleinclausz*

Il s'agit d'une conséquence de la restructuration du plan de circulation issue du projet du tramway :

. montant de l'opération en investissement	288 000 € TTC
. montant de l'opération en fonctionnement (communication)	3 000 € TTC

Le total proposé des dépenses d'investissement pour les opérations connexes est donc de 9 851 800 € TTC en investissement et 38 000 € TTC en fonctionnement.

Le planning financier prévisionnel pourra être le suivant :

En investissement :

Libellé	2007	2008	2009	Total en € TTC
rue Paul Bert	208 800	692 000	1 023 000	1 923 800
parvis Hôtel de ville	75 300	240 700	354 000	670 000
Monmousseau	121 000	101 000	900 000	1 122 000
Thorez	213 800	712 000	1 064 200	1 990 000
Rotonde	186 500	591 800	866 700	1 645 000

Cazeneuve	15 000	462 800	707 200	1 185 000
Beauvisage	98 200	381 000	548 800	1 028 000
Villon	34 500	101 200	152 300	288 000
total	953 100	3 282 500	5 616 200	9 851 800

En fonctionnement :

Libellé	2007	2008	total en € TTC
rue Paul Bert	1 300	3 700	5 000
parvis Hôtel de ville	1 300	3 700	5 000
Monmousseau	1 300	3 700	5 000
Thorez	1 300	3 700	5 000
Rotonde	1 300	3 700	5 000
Cazeneuve	1 300	3 700	5 000
Beauvisage	1 300	3 700	5 000
Villon	600	2 400	3 000
total	9 700	28 300	38 000 €

Circuit décisionnel : le dossier a reçu l'avis favorable du pôle déplacements le 16 octobre 2006 et du Bureau du 23 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme individualisée de huit opérations connexes au tramway T4.

Le montant total, en investissement, de l'autorisation de programme individualisée est de :

- rue Paul Bert	1 923 800 €
- parvis de l'hôtel de ville	670 000 €
- monmousseau	1 122 000 €
- Thorez	1 990 000 €
- Rotonde	1 645 000 €
- Cazeneuve	1 185 000 €
- Beauvisage	1 028 000 €
- Villon	288 000 €

2° - Les dépenses sont à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,